

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20-4

Mercredi 22 juillet 2020

## Procès-Verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 22 juillet 2020 à 19 H 30.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO Adjoints, JP BARON, M. COUDURIER, Y. L'ORPHELIN, Y. MARTINET, B. NARETTO, F. PISANO, S. PONTIUS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: R. LEBRETON, ainsi que E. GUYARD, E. HYVERT, et N. WINTER qui ont donné respectivement procuration à Y. L'ORPHELIN, P. RASTELLO et S. PONTIUS.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H 30; P. RASTELLO est élue secrétaire de séance.

### 1 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2019.

Sur rapport de M. PERROUD, 1er Adjoint, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019, qui présente un excédent de clôture en fonctionnement de 121 097,82 €, et un déficit de clôture en investissement de 47 675,20 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

Sur rapport de M. PERROUD, 1er Adjoint, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

*Décision prise à l'unanimité.*

*Monsieur Jean-Paul BARON entre dans la salle.*

### 3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2019.

Sur rapport de M. PERROUD, 1er Adjoint, le Conseil Municipal déclare qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 4 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2020.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2020 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'Habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2020 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 218 889 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5 - BUDGET PRIMITIF 2020.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2019 compris, en section d'investissement à la somme de 172 300,00 € et qui est en excédent en section de fonctionnement de 422 473,00 €.

Avec les reports 2019, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante:

*Mairie-Services administratifs: achat d'un ordinateur et réparation lié à un événement naturel 8 000 €;*

*Mairie-Services Techniques: acquisition de petits matériels techniques 6 000 €;*

*Eccle-cantine-garderie: Acquisition petit matériel technique, changement rideaux, étude nouveau restaurant scolaire 11 358 €;*

*Autres réalisations: travaux portant sur le bâtiment 31 000 €;*

*Voirie communale et rurale: Opérations sur voiries de LA BAS et du chemin du Vernay, adressage 32 000 €.*

*Environnement-sécurité: acquisition d'équipements de sécurité 1 000 €;*

*Décision prise à l'unanimité.*

### 6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX.

Les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sont établies en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème légal applicable aux élus de la catégorie de la Commune auquel s'ajoute un abattement pour tenir compte des moyens de la commune. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte avec effet au 28 mai 2020 les taux d'indemnités suivants:

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Adjoints : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Conseillers municipaux délégués : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 7 - SIVU DE LA GENDARMERIE DE CHALLES-LES-EAUX - Désignation des représentants.

Sont désignés M. Christian CHEVALIER en qualité de délégué titulaire, et M. Y. MARTINET en qualité de délégué suppléant, pour représenter la Commune de Curienne au sein du Comité Syndical du SIVU de la Gendarmerie de Challes-les-Eaux.

*Décision prise à l'unanimité.*

**8 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE ST-ALBAN-LEYSSE - Désignation des représentants au Conseil Syndical.**

Sont désignés M. Norbert PERROUD et Mme Noémie WINTER en qualité de délégués titulaires, et M. S. BOCHET en qualité de délégué suppléant, pour représenter la Commune de Curienne au sein du Conseil Syndical du SICSAL.

*Décision prise à l'unanimité.*

**9 - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Désignation des délégués locaux.**

Sont désignés M. Norbert PERROUD en qualité de délégué élu, et Mme Josiane NUSSBAUM en qualité de déléguée agent territorial, pour représenter la Commune de Curienne au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

**10 - ÉCLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

*Décision prise à l'unanimité.*

**11 - SYNDICAT MIXTE METROPOLE SAVOIE - Désignation des représentants au Conseil Syndical.**

Sont désignés M. Stéphane BOCHET en qualité de délégué titulaire, et M. N. PERROUD en qualité de délégué suppléant, pour représenter la Commune de Curienne au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte « Métropole Savoie ».

*Décision prise à l'unanimité.*

**12 - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – COMITE CONSULTATIF.**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un comité consultatif sur la mise en place de l'adressage de la commune. Ce comité pourra associer des représentants des associations locales et des habitants riverains concernés par le projet dans les conditions suivantes :

- 5 représentants délégués du conseil municipal,
- 1 représentant des associations locales,
- 4 représentants des habitants.

Il est proposé que lors de la première réunion du comité consultatif, les membres élus définissent précisément la composition de ces instances en indiquant les représentants des habitants et des associations. Sont désignés

- M. Eric HYVERT
- M. Romain LEBRETON
- M. Benjamin NARETTO
- Mme Patricia RASTELLO
- M. Christian CHEVALIER

Le Conseil Municipal approuve la création d'un comité consultatif portant sur le projet d'adressage et approuve la désignation des membres ci-dessus comme représentant du conseil municipal au sein dudit comité.

*Décision prise à l'unanimité.*

**13 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2020.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide l'attribution pour 2020 des subventions suivantes:

Association « Histoire de Mamamouki » : 650 €;

La Culturienne 714 €;

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le Maire, S. BOCHET.



La Secrétaire de séance, P. RASTELLO.